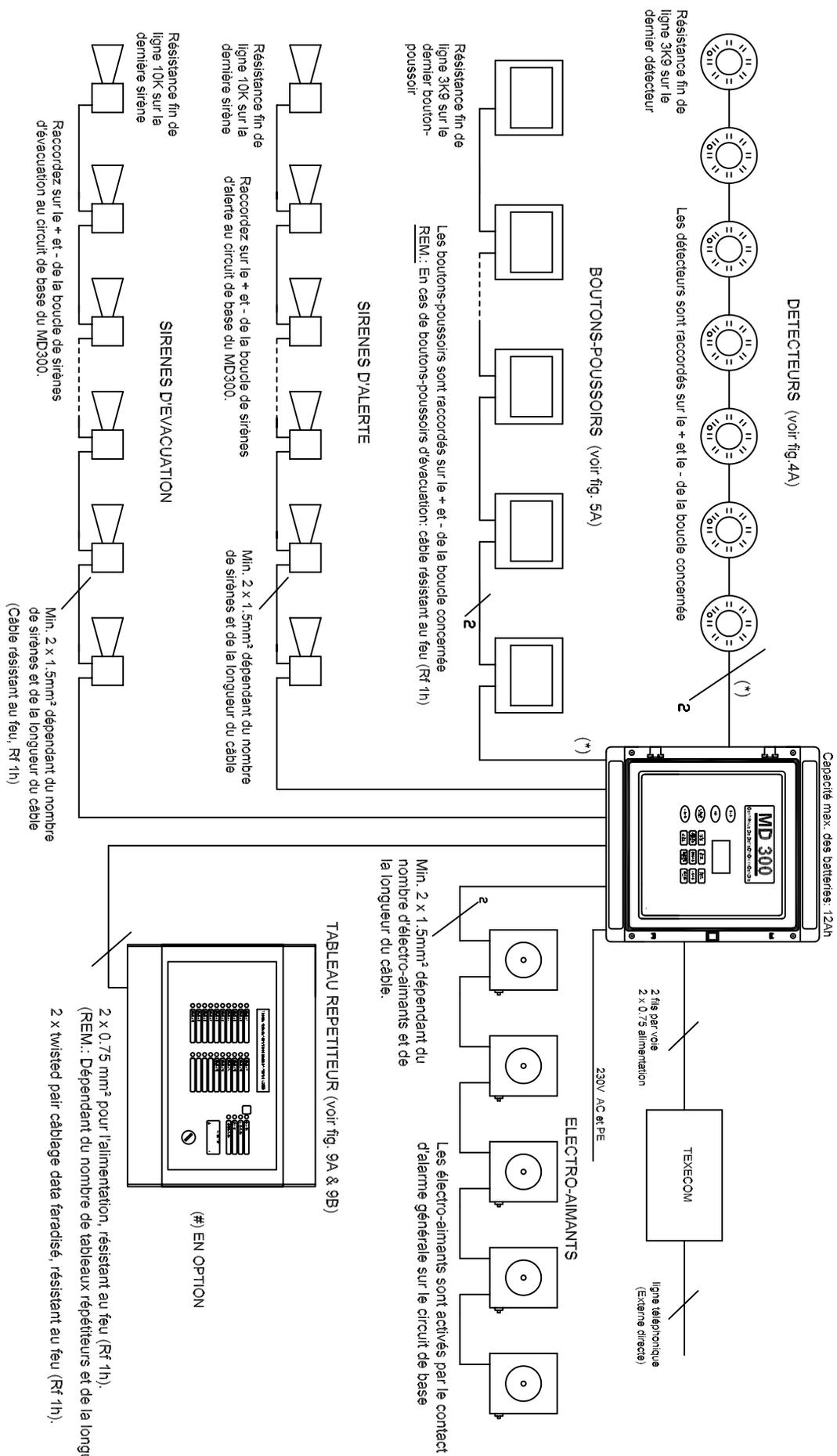


Fig.2: RESUME DES RACCORDEMENTS DU CENTRAL DE DETECTION INCENDIE MD300



(*) REM.: - Le câblage entre la centrale et le premier détecteur ou bouton-poussoir d'alerte doit être en câble résistant au feu dès que le premier détecteur ou la boucle n'est pas installé dans le compartiment coupe-feu du central. (Exclusivement d'application pour les bâtiments devant répondre aux normes de base.)

- La partie du câblage des détecteurs et boutons-poussoirs dans des locaux non surveillés par la centrale de détection doit être en câble résistant au feu (Rf 1h).
- Les remarques mentionnées ci-dessus sont uniquement valables pour les bâtiments qui ne sont pas sujet d'un arrêté royal concernant les systèmes de détection incendie automatique. Pour ce type de bâtiment, nous référons aux prescriptions de l'arrêté royal relatif.

DES MODIFICATIONS PEUVENT ETRE EFFECTUEES SANS MENTION PREALABLE

LIMOTEC NV, BUSSTRAAT 21, B-8570 VICHTE

Bestand	TA0300F02	REV	WJZijgingen
Getekend	DECEUNINCK C.	0	
Goedgekeurd	HERREMAN J.		
Datum	05/02/10		